

APPEL À PROJETS

Résidence d'écriture d'unitaires et de séries TV d'animation

21 – 25 janvier et 25 février – 1er mars 2019

Une résidence-atelier d'accompagnement d'auteurs graphiques/réalisateurs

A destination d'auteurs francophones, la résidence se déroule à la Poudrière sur deux semaines non consécutives : 21-25 janvier puis 25 février au 1er mars 2019. Personnalisé en fonction du projet, l'accompagnement est axé sur l'écriture littéraire et graphique et la mise en scène. Il est assuré par des professionnels du secteur : scénaristes, directeurs d'écriture et auteurs réalisateurs, qui interviennent sous forme de coaching de projet.

Sélection de 4 projets par résidence (séries ou unitaires TV). Un auteur par projet.

La résidence d'écriture de projets de séries et unitaires pour la télévision a été créée en 2017 par la Poudrière avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du CNC, Centre National du Cinéma et de l'image animée.

Une résidence en région

En Auvergne-Rhône-Alpes, la **filière de l'animation** est l'une des plus dynamiques et des mieux repérées en France. Les acteurs majeurs de cette filière, de la formation à la création, la production et la distribution sont regroupés autour des pôles d'excellence de La Cartoucherie à Bourg-Lès-Valence, CITIA à Annecy et Pixel à Villeurbanne. Les grands événements internationaux comme le Festival d'Annecy participent au rayonnement du territoire. La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne le développement et la structuration de cette filière dans son ensemble, notamment à travers son important Fonds d'aide à la production cinéma et audiovisuelle (le FACCAM).

Partenaire de la résidence-atelier de la Poudrière pour les séries et unitaires d'animation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite renforcer son soutien à l'émergence de talents sur son territoire. Ce nouveau soutien de la Région aux résidences d'écriture s'inscrit dans le cadre de sa Convention de coopération 2017-2019 pour le cinéma et l'audiovisuel avec le CNC.

La Poudrière, acteur clé du territoire

Seule **école française dédiée à la réalisation de films d'animation**, la Poudrière est une composante essentielle du cinéma d'animation en région. Son rayonnement est international avec 152 diplômés de 32 nationalités dont 20 européennes depuis sa création en 1999. 133 prix internationaux ont déjà récompensé les films de ses étudiants. Les anciens étudiants ont déjà réalisé 214 films en post école (courts et longs métrages, séries TV).

Cette résidence est conçue par La Poudrière qui s'appuie sur son expertise dans la formation et l'accompagnement de projets :

- **Formation longue à la réalisation** délivrant un titre inscrit au RNCP niveau I : transmission des fondamentaux du métier par 80 professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ; module de trois mois dédié au développement d'unitaires et séries TV.

- **Stages courts** sur l'écriture et la mise en scène dont le stage «Auteur graphique-auteur littéraire».

- **Accompagnement de talents** dont la résidence d'écriture de court métrage Ciclic/Poudrière, soutenue par la SACD et menée en collaboration avec le CEEA, Conservatoire Européen d'Ecriture Audiovisuelle.

La Poudrière est installée à La Cartoucherie à Bourg lès Valence (Drôme), pôle d'excellence qui conjugue de manière unique formation, production (Folimage, TeamTO, Miyu, Fargo,...), diffusion et médiation (l'Equipée, association culturelle pour le développement du cinéma d'animation, organisatrice du Festival d'Un Jour).



Séries développées et réalisées par des anciens étudiants de la Poudrière.

1. *Le Grand méchant renard et autres contes*, de Benjamin Renner (promotion 2007), production Folivari.
2. *Vaudou Miaou*, de Osman Cerfon (promotion 2007) et Benoit Audé (2010), production Miyu.
3. *Miru Miru*, de Haruna Kishi (promotion 2010), production Folimage.



CONDITIONS D'ACCÈS

Auteur graphique/ réalisateur francophone porteur d'un projet d'unitaire (26 ou 52 minutes) ou de série d'animation pour la télévision souhaitant s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement et d'échange.

Projets au stade de l'écriture ; projet ne bénéficiant pas d'une convention de développement avec un diffuseur.

CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : **14 septembre 2018**

Sélection des projets : **15 octobre 2018**.

Dates de la résidence (**2 sessions**) :

du **21 au 25 janvier** et du **25 février au 1er mars 2019**.

PROGRAMME

Chaque résident bénéficie d'un **accompagnement individuel** pendant toute la durée de la résidence, soit **dix jours**, par des **auteurs et réalisateurs**.

Une note de synthèse est rédigée sur chaque projet (bilan d'entrée) en amont de la résidence et présenté à son auteur par le premier intervenant. L'intervenant référent fait un bilan personnalisé avec le résident en fin de résidence (bilan de sortie).

L'accompagnement par des scénaristes et réalisateurs de films d'animation permet d'expérimenter une forme **d'écriture** à la fois **narrative et visuelle** (graphisme, mise en scène), où la construction du scénario intègre les possibilités visuelles spécifiques à l'animation.

Le format de **deux semaines non consécutives** permet de laisser au résident un temps de maturation et de retravail entre les deux sessions, d'affiner ses intentions de réalisation et de les argumenter.

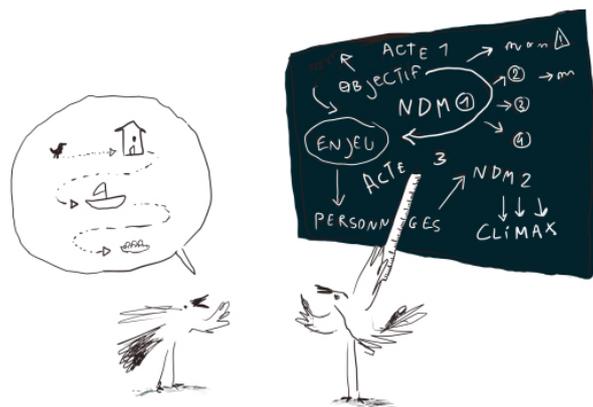
Session 1 : Concept

Une semaine avec l'intervention de deux scénaristes et réalisateurs:

- **série** : redéfinition du concept et des axes à retravailler (personnages, univers, histoires...)
- **unitaire** : redéfinition du concept : structure narrative, évolution des personnages et univers graphique.

En amont de la deuxième session

Mise en forme par le résident du travail mené pendant la première session.



Dessin de Charlie Belin (promotion 2015)

Session 2 : Ecriture et mise en scène

Une semaine avec l'intervention de deux à trois auteurs réalisateurs.

- **série** : structuration du projet ; premier découpage ; structure des épisodes, storylines, extrait de storyboard... et note d'intention.

- **unitaire** : structuration du projet ; premier découpage ; séquencer, extrait de storyboard, cohérence avec l'univers graphique... et note d'intention.

Chaque résident fait le bilan du travail mené pendant la résidence. L'intervenant référent formule un bilan personnalisé pour chaque projet ; il identifie le profil de coauteurs potentiels (scénariste, auteur graphique...) pouvant accompagner le développement (bilan de sortie).

Lieu de résidence : La Poudrière

Mise à disposition d'une salle dédiée, avec poste de travail individuel (ordinateur, imprimante/scanner et palette graphique), salle de projection, salle de réunion, cuisine.

Accès aux ressources documentaires de l'école (dvd, livres dont une importante collection d'ouvrages jeunesse). Participation aux sorties cinéma ou théâtre en soirée.

Environnement : La Cartoucherie, pôle d'excellence autour du cinéma d'animation

Temps de rencontres/échanges avec d'autres personnes en position de développement et ou de réalisation de projets d'animation: étudiants et stagiaires en formation, équipe pédagogique et professionnels intervenant sur la formation longue, professionnels de la Cartoucherie.

MODALITÉS DE DÉPÔT

Seuls les projets d'unitaires (26 ou 52 minutes) et séries TV sont éligibles.

Dossier de candidature : un seul document **uniquement au format PDF** regroupant l'ensemble des éléments obligatoires listés ci-après.

PDF de 40 pages maximum pour la série, 30 pour l'unitaire, nommé comme suit : **Res_TV_TITRE DU PROJET**.

Poids du fichier **inférieur à 20 Mo**

Dossier à envoyer uniquement par mail à : contact@poudriere.eu avec pour objet : **Candidature résidence écriture**.

Date limite de réception des dossiers : 14 septembre à minuit.

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

POUR LA SÉRIE

1- Fiche d'identité du projet : titre, auteur (si coauteurs : préciser lequel est le porteur de projet) nombre et durée des épisodes, cible ([utiliser le formulaire type*](#)).

2- Résumé : 10 lignes maximum.

3- Présentation : concept (une page maximum), personnages principaux, univers, synopsis et storylines de quelques épisodes : 10-15 pages maximum

4- Note d'intention précisant le genre en lien avec le public visé : 1 ou 2 pages.

5- Note sur les axes de travail souhaités, les attentes par rapport à la résidence : 1 ou 2 pages.

6- CV incluant des [liens URL vers des travaux antérieurs](#) (si concerné).

7- Potentiel du projet : présentation des lignes de forces, ce qui en fait l'originalité et la singularité. Il est judicieux de tenir compte des spécificités du paysage audiovisuel, en termes de faisabilité et de formats.

8- Développement graphique : éléments graphiques sur les principaux personnages et décors ou pistes de réflexion, références...

SI LE PROJET EST TIRÉ D'UNE ŒUVRE PRÉEXISTANTE :

- Titre, auteur(s) et maison d'édition.

- Note sur la teneur du projet d'adaptation (point de vue de réalisation).

Joindre impérativement une [lettre-accord de l'ayant-droit](#) pour présenter le projet ou autorisant cette adaptation.

POUR L'UNITAIRE

1- Fiche d'identité du projet : titre, auteur (si coauteurs : préciser lequel est le porteur de projet), durée, cible ([utiliser le formulaire type*](#)).

2- Résumé : 10 lignes maximum.

3- Synopsis complet : 2 à 4 pages.

3b- Option : storyboard d'une ou deux séquences faisant apparaître les choix de mise en scène : 10 pages maximum.

4- Présentation personnages principaux et univers : recherches graphiques ou pistes de réflexion, références... : 5 à 8 pages.

5- Note d'intention : 1 ou 2 pages.

6- Note sur les axes de travail souhaités, les attentes par rapport à la résidence : 1 ou 2 pages.

7- CV incluant des [liens URL vers des travaux antérieurs](#) (si concerné)

8- Potentiel du projet : présentation des lignes de forces, ce qui en fait l'originalité et la singularité. Il est judicieux de tenir compte des spécificités du paysage audiovisuel, en termes de faisabilité et de formats.

SI LE PROJET EST TIRÉ D'UNE ŒUVRE PRÉEXISTANTE :

- Titre, auteur(s) et maison d'édition.

- Note sur la teneur du projet d'adaptation (point de vue de réalisation).

Joindre impérativement une [lettre-accord de l'ayant-droit](#) pour présenter le projet et/ou autorisant cette adaptation.

*Le formulaire est téléchargeable ici : <http://www.poudriere.eu/fr/actualites/breves>

Projets des résidents 2017. De gauche à droite:

Doppelgänger, en avant le futur !, de Louise Cailliez *Dans ta face*, d'Eve Ceccarelli *Les astres immobiles*, de Noémi Gruner



CONDITIONS GÉNÉRALES

Dossiers non éligibles :

- Dossiers incomplets, illisibles ou ne respectant pas les éléments demandés.
- Projets qui ne correspondent pas aux formats éligibles (série ou unitaire pour la télévision).
- Projets écrits en langue étrangère ou traduits d'une langue étrangère.
- Projets achevés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats certifient :

- L'exactitude de l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature.
- Être le(s) seul(s) auteur(s) du projet présenté.
- Que le projet ne bénéficie pas déjà d'une convention de développement avec un diffuseur.

CONDITIONS DE SÉLECTION

Tous les projets éligibles sont transmis à une commission de sélection.

Tous les genres et toutes les techniques d'animation sont acceptés mais les concepts originaux sont privilégiés.

La commission est composée de professionnels du cinéma d'animation : auteurs, réalisateurs et producteurs, ainsi que de représentants de la Poudrière, de l'Etat/CNC et de collectivités territoriales (avis consultatif). La liste de ses membres est communiquée en même temps que les noms des lauréats, à l'issue de la commission.

La décision de la commission est communiquée uniquement par écrit. Cette décision est sans appel et non motivée.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Accueil en résidence d'un seul auteur par projet : auteur porteur du projet.

Encadrement et frais de mise en œuvre de la résidence pris en charge par la Poudrière.

Frais de voyage des résidents : remboursés sur la base du tarif SNCF 2^e classe, sur justificatifs, plafonnés à 200 euros par voyage.

Frais de séjour : pris en charge par la Poudrière. Hébergement dans un hôtel/appart hôtel au centre ville de Valence.

OBLIGATIONS DES RÉSIDENTS

Chaque auteur lauréat s'engage :

- à être présent à La Poudrière pendant toute la durée de la résidence (deux semaines sur site);
- à se rendre disponibles tout au long du processus d'accompagnement;
- à adresser à La Poudrière un bilan de sa participation à la résidence (incluant la version du projet en fin de résidence)
- à informer La Poudrière de l'évolution du projet : aides ou prix obtenus (CNC, Région, Beaumarchais-SACD...), contrat avec un producteur, engagement d'un diffuseur, etc.
- à mentionner le soutien obtenu sur les documents relatifs au projet aidé et au générique de l'œuvre avec la mention suivante «**Un projet accompagné en Résidence d'écriture de la Poudrière, école du film d'animation, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** »;
- à autoriser la Poudrière et la Région Auvergne-Rhône-Alpes à publier librement les informations suivantes sur leur projet : *nom auteur(s), titre, format, technique, visuel, et année de résidence à la Poudrière.*

Le travail réalisé reste la propriété de l'auteur.



La Poudrière, École du film d'animation
La Cartoucherie
26500 Bourg lès Valence
FRANCE

www.poudriere.eu